



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

Aide à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes défavorisées à Mertzwiller et Kaltenhouse

Rapport n° CP/2015/280

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne deux demandes pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages très défavorisés habitant sur des sites d'habitat dégradé, l'une déposée par l'association AVA habitat et nomadisme pour une action d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Mertzwiller et la deuxième déposée par la commune de Kaltenhouse pour le site de résorption de l'habitat insalubre avant l'accès au logement des ménages.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a repéré sur l'ensemble du département environ **450 familles sur 73 sites dans une cinquantaine de communes** vivant sur des sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 13 ans, le Département soutient l'intervention d'AVA habitat et nomadisme, en lien avec les communes concernées, sur les sites de nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (PLA-I, auto construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Considérant les avancées indéniables réalisées dans ce domaine, ces initiatives ont été retenues et confortées par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2010-2014.

A ce titre deux demandes ont été faites pour accompagner les opérations d'amélioration des sites existants, l'une par AVA habitat et nomadisme et l'autre par la commune de Kaltenhouse.

Il vous est proposé de répondre positivement à ces sollicitations pour poursuivre les démarches en cours et, s'agissant de Kaltenhouse, pour éradiquer pleinement le site d'habitat précaire.

La subvention d'investissement émerge à l'AP REHAPARCPRI 2014/2 « R2015 Amélioration de l'habitat parc privé »
Montant de l'AP : 6 900 000,00 €
Montant disponible sur l'AP : 4 641 678,14 €
Crédits proposés : 7 000,00 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	20 000,00 €	15 720,00 €	12 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à :

- l'association AVA habitat et nomadisme une subvention d'un montant total de 7 000 € selon le détail indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération*
- à la commune de Kaltenhouse une subvention de 12 800 € pour le cofinancement de la prolongation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre sur le terrain d'aviation de Kaltenhouse.*

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et l'association AVA habitat et nomadisme, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY